

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le dossier suivant a été présenté;

3A/2025/2202

**EXPLOITATION DE
BORNES ELECTRIQUES POUR CAMIONETTES**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BETTEMBOURG

Les avis concernant les demandes sont affichés sur place et aux lieux à ce destinés dans la commune de Bettembourg.

Période d'affichage : 8 juillet 2025 au 22 juillet 2025

Fait à Bettembourg, le 4 juillet 2025

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

